

Interpellation présentée par le député:

M. Hugues Hiltbold

Date de dépôt : 30 novembre 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Organisation d'un cross à Onex en faveur de l'association ELA

Monsieur le conseiller d'Etat,

Cette année, les écoles d'Onex ont consacré leur cross à une association qui dit bénéficier du soutien du DIP. Les enseignant-e-s des sept écoles onésiennes ont distribué à leur classe, sans lettre d'accompagnement des autorités scolaires, un courrier de l'association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies ayant son siège en France). Ils sollicitaient ainsi l'aide des élèves et de leurs parents dans le but de récolter des fonds pour l'association. Il faut savoir que cette association avait, de la même manière, préalablement levé plus de 111 000 F dans les écoles des Avanchets et des Palettes.

Dans le cadre de leurs classes, les enfants ont visionné un DVD d'une dizaine de minutes sur les activités médiatiques de l'association en France. On leur a ensuite demandé de remplir un carnet de parrainage stipulant adresse des donateurs et montant unique versé, sans relation avec une performance particulière. Puis les enfants ont participé le 7 novembre dernier au cross, munis d'un dossard fourni par l'association. L'argent récolté a été déposé dans une urne sur place sans autre protocole.

A ce jour, soit plus de deux semaines plus tard, personne n'a pu savoir quelle a été la somme récoltée et encore moins comment l'association comptait utiliser cet argent.

J'ai relevé plusieurs éléments inquiétants : premièrement, il a été impossible de savoir selon quels critères l'association a été choisie et qui a examiné ses comptes et projets, ni même qui contrôle le montant des fonds récoltés et leur affectation. Les bilans consultables sur le site auquel il est fait référence ne parlent que des comptes et activités en France et les informations n'offrent de très loin pas la même clarté que le rapport de comptes et activités du Téléthon suisse par exemple. Normalement, lorsque des sommes de cet ordre sont impliquées, la plupart des départements et grands groupes qui soutiennent ce type d'associations consultent des spécialistes pour auditer et valider les œuvres humanitaires.

De plus, il me semble qu'un projet, pour être pédagogique, doit faire suite à un choix et à un investissement réel dans la préparation résultant de la mobilisation d'une classe ou d'une école pour une cause. L'enfant doit pouvoir s'impliquer personnellement, par son travail, sa réflexion et l'argent, s'il valide l'effort, ne devrait pas être au premier plan. C'est par exemple ce qui s'est produit ce mois-ci dans différentes écoles avec un projet de Terre des Hommes. Or le processus dans le cas des écoles onésiennes a duré deux semaines, dont une de vacances, le temps pour les enfants de faire la quête auprès de leurs voisins et leur famille.

La participation au cross constituait, selon l'institution, une activité scolaire et par conséquent obligatoire. Il peut être utile de rappeler qu'Onex a un des taux de centime additionnel les plus élevés du canton avec des impôts perçus restant faibles. De nombreuses familles ont du mal à boucler leurs fins de mois, et faire remplir un carnet de parrainage dans un tel contexte n'est certainement pas adéquat. Des parents n'ont pas manqué de s'étonner de la manière dont la chose leur a été présentée et ont eu l'impression que leurs enfants étaient pris en otage et instrumentalisés.

Ma question est donc la suivante :

Selon quels critères, que ce soit sur le plan éthique ou comptable, le DIP choisit-il les associations qu'il soutient et comment compte-t-il contrôler l'utilisation de l'argent récolté ?